

## LA COMBE À LA SERPENT

## Battues de décantonnement



Jean-Claude Fontaine donne les instructions avant le départ.

Depuis quelques années, des populations de sangliers se développent sur le site de « la combe à la serpent » bien connu des Dijonnais. En effet, ce parc naturel est situé aux portes de Dijon et accueille de nombreux promeneurs (voir le site : les parcs de Dijon). D'une superficie de 326 ha, il est constitué par plusieurs combes envahies par les buis, ce qui plaît énormément aux bêtes noires. D'autre part, étant donné que la pression de chasse y est nulle, de nombreux sangliers du secteur l'adoptent comme refuge, ce qui pose évidemment des problèmes : accidents

de la circulation, intrusions dans les jardins des pavillons limitrophes, dégâts aux cultures, difficultés de réalisation des plans de chasse pour les sociétés voisines... Par le passé, des battues administratives, avec tir, ont été organisées, mais cette année, seules des battues de décantonnement, sur avis de la FDC21 ont été prévues afin de déplacer les populations et permettre aux sociétés de chasse du secteur de réaliser leur plan de chasse. Une ligne de fusils a quand même été disposée afin de tirer les sangliers qui prendraient la direction de la ville, et quelques traqueurs sont armés

pour une intervention sur un ferme dangereux pour les chiens. Sous la responsabilité des lieutenants de l'oveterie, ces battues organisées les vendredis matin du mois de janvier, de 9 h à 14 h, nécessitent une grosse organisation. Trois équipes représentant une vingtaine de traqueurs (majorité de chasseurs des sociétés riveraines) accompagnés par leurs chiens sont nécessaires, auxquelles s'ajoutent une dizaine d'observateurs (service technique et administrateurs de la FDC21) afin de réaliser la « partie technique ». Des employés des espaces verts, qui entretiennent le parc, sont pré-

## LE POINT SUR...

## Les résultats

**4 janvier : 13 observateurs ; 22 sangliers vus, 9 sangliers sortent du secteur, 1 marcassin est pris par les chiens.**

**11 janvier : 15 observateurs ; 19 sangliers sortent du parc.**

**18 janvier : 10 observateurs ; 6 sangliers sont vus dans la traque, un chien est gravement décousu.**

**25 janvier : 10 observateurs ; 6 marçassins sont vus.**

À chaque battue, quelques chevreuils, renards et lièvres ont été aperçus.

Aucun sanglier n'a été tiré.

Pour l'instant, tout ce travail a été salubre, puisque le nombre de sangliers a fortement diminué dans le parc. Par contre le problème est récurrent, et si une solution durable n'est pas trouvée, il faudra recommencer l'année prochaine.

## PRÉLÈVEMENTS. BILAN

Depuis cette année, le système de saisie des prélèvements ayant été amélioré, vous pouvez voir sur le site <http://www.fdc21.com> l'état d'avancement des plans de chasse par zone cynégétique.

sents avec un véhicule afin de récupérer les éventuels animaux prélevés. La police interdit l'accès au secteur pendant la battue.

## FÉDÉRATION DES CHASSEURS

## Assemblée générale

Elle aura lieu le samedi 19 avril au palais des congrès à partir de 9 h. À l'ordre du jour pourront être ajoutées les questions posées à l'avance à la FDC21 par des groupes de chasseurs. Il sera possible de déjeuner sur place. Comme tous les ans, les trophées de cerfs prélevés dans le département, seront exposés du vendredi 18 au lun-

di 21 avril. Cette exposition réalisée par la FDC21, permettra de coter les trophées et de voir l'évolution des populations de grands cervidés dans le département. Les différentes associations cynégétiques et des photographes animaliers seront présents. Les jeunes pourront s'exercer sur un logiciel de chasse virtuelle. En marge de cette

exposition, les 18 et 19 avril, un symposium sur le cerf aura lieu dans la salle Romanée-Conti, sous le patronage de l'ANCGG en collaboration avec l'Office national de la chasse et de la faune sauvage ONCFS et la Fédération nationale des chasseurs FNC.

Le programme est disponible sur le site <http://www.symposium-cerf.com/>

## ÉLECTIONS

# Les Commissions Techniques Locales renouvelées

Les commissions techniques locales (1 par zone cynégétique) ont été mis en place en 2004, afin de représenter les chasseurs pour l'attribution des plans de chasse, mais aussi pour tout ce qui touche à la chasse. Leur renouvellement s'est fait courant janvier, sous la responsabilité des administrateurs du secteur de la FDC21 et de 2 chasseurs non candidats, après un appel à candidatures au mois de décembre.

### COMPOSITION DE CHAQUE CTL

- ◆ Direction départementale de l'Agriculture et de la Forêt : ..... 1
- ◆ Office national de la chasse et de la faune sauvage : ..... 1
- ◆ Fédération départementale des chasseurs : ..... 2
- ◆ Groupement d'intérêt cynégétique « grands gibiers » : ..... 0 ou 1
- ◆ Représentants des chasseurs : ..... 6 ou 5
- ◆ Office national des forêts : ..... 1
- ◆ Centre régional de la propriété forestière : ..... 1
- ◆ Membres proposés par la chambre d'agriculture : ..... 5
- ◆ Louveterie lieutenant de louveterie : ..... 1
- TOTAL : ..... 18**

UG - Représentants des chasseurs	UG - Représentants des chasseurs	UG - Représentants des chasseurs
1 - Bardiau Régis 1 - Chapin Bernard 1 - Loiselet Daniel 1 - Sauvageot Didier 1 - Windels Joël 1 - Debiere Michel	2 - Bruey Éric 2 - Baruffaldi Pierre 2 - Brondeau Daniel 2 - Caumont Patrick 2 - Plivard Dominique 2 - Bertrand Daniel	3 - Druoton Jean-Luc 3 - Charton Pascal 3 - Amiot Alain 2 - Seguin Armand 3 - Bonnotte Philippe 3 - Boillaut Philippe
4 - Barbieri Gérard 4 - Pedron Dominique 4 - Coutoux Michel 4 - Contour Manuel 4 - Gay Rémy 4 - Rouge Robert	5 - Barrault Éric 5 - Dubuet Jean 5 - Gagnard Henri 5 - Boula Gérard 5 - Abel Jean-Claude 5 - Bijard Gérard	6 - Caillot Jacques 6 - Truchot Joël 6 - Cholet Jean-Claude 6 - Charles Alain 6 - Vard Frédéric 6 - Legrand Robert
7 - Pechinot Joël 7 - Lepine Michel 7 - Pallant Jean 7 - Estivalet Pascal 7 - Vulcain Gilles 7 - Lefol Benigne	8 - Fusier Thierry 8 - Jacquinot Michel 8 - Rondot Fabrice 8 - Levret Michel 8 - Armand Jean 8 - Gourmand Éric	9 - Blondel Pierre 9 - Descollonges Jean 9 - Chariot Alain 9 - Lignier Pascal 9 - Manney Gilbert 9 - Jedy Jean-Pierre
10 - Chapuis Gilles 10 - Lafontaine Albert 10 - Joigneault Jean 10 - Goudier Serge 10 - Tassin Didier 10 - Viala Jacques	11 - Naulot Dominique 11 - Meuriot Pierre 11 - Perrin Daniel 11 - Communeau Alain 11 - Romain Roland 11 - Marion Romain	12 - Ferry Mireille 12 - Boutier Gérard 12 - Clerget Laurent 12 - Naudot Marcel 12 - Clément Marilyn 12 - Bourachot Gilbert
13 - Soilly Jean-Claude 13 - Monnet Jean-Claude 13 - Drappier Marcel 13 - Froidurot Gilles 13 - Penagos Cyril 13 - Rignault Jean-Jacques	<p>Notez que tout ce qui a trait avec les CTL (notamment les coordonnées des représentants) est disponible sur le site <a href="http://www.fdc21.com/">http://www.fdc21.com/</a> dans la rubrique Gestion cynégétique.</p>	

## Arrivées

**Des nouveaux visages à la fédération.**  
L'équipe de la fédération départementale des chasseurs de la Côte-d'Or enregistre quatre nouveaux arrivants en quelques mois.  
**Fin août 2007, Antoine Amiot est recruté en tant qu'agent fédéral. Âgé de 21 ans, il est titulaire d'un BTA aménagement espace faune sauvage ; il est confirmé à temps complet et pour une**



durée indéterminée à la fédération à l'issue d'un stage de formation en alternance, et est affecté au service dégâts de gibiers.

Son rôle consiste à être l'interface du triangle chasseurs-agriculteurs-fédération dans le cadre de la prévention des dégâts de gibiers. Des dégâts sont signalés à la fédération : Antoine se déplace sur site, apprécie la situation, rencontre les parties, propose les solutions techniques ou cynégétiques les plus appropriées et les met en œuvre après validation (NB : Antoine n'est pas estimateur ; ce n'est pas sa fonction !). Il s'agit ici d'une création de poste qui correspond à l'accroissement

des moyens du service dégâts de gibier. Celle-ci s'impose compte tenu des enjeux autour de l'indemnisation des dégâts, ligne budgétaire particulièrement surveillée en Côte-d'Or.

**Début octobre 2007, Julia Veillet est confirmée à la fédération de Côte-d'Or à plein-temps et à durée indéterminée en qualité de secrétaire polyvalente après trois mois intenses passés au guichet unique en tant qu'opératrice de saisie. Âgée de 24 ans et titulaire d'un DUT en gestion**



administrative et commerciale, elle a déjà une bonne expérience des différentes tâches administratives après divers contrats de courte durée à la préfecture, au conseil régional, etc. À la fédération de Côte-d'Or, elle est en charge de dossiers précis mais poursuit également son « apprentissage » en étant affectée au soutien de tel ou tel service ponctuellement en surchauffe : comptabilité, dégâts, accueil et plans de chasse, support administratif des services techniques... Ce poste correspond ici à un renforcement du service administratif de la fédération ; il pourvoit à un poste de secrétaire à mi-temps laissé vacant.



**Fin décembre 2007**, Alexandre Figueiredo rejoint la fédération en qualité de technicien. Après sept ans et demi passés au service technique de la fédération de Haute-Saône, il décide de franchir le fleuve et rejoint la fédération de Côte-d'Or en remplacement à plein-temps et à durée déterminée d'un poste laissé vacant. Âgé de 28 ans et titulaire d'un BTA gestion de la faune

sauvage, il a en charge la supervision et l'accompagnement technique du nord de la Côte-d'Or, une des grandes zones du département en termes d'abondance de grands cervidés. Alexandre devrait rapidement s'affirmer en qualité de référent grands gibiers à l'échelle de la Côte-d'Or, à l'identique de la mission principale qu'il conduisait précédemment. La fédération de Côte-d'Or bénéficie également de son expérience et des différentes méthodes de travail qu'il a pu rencontrer et appliquer dans son précédent emploi.

**Mi-février 2008**, Jean-Luc Joblin rejoint la fédération de la Côte-d'Or aux fonctions à enjeux de responsable du service dégâts de gibiers. Il supplée au départ de Sylvie Lagier, en poste depuis trois ans et demi, qui a décidé de nous quitter à la fin de ce mois. Âgé de 29 ans, chasseur averti et impliqué, Jean-Luc Joblin est titulaire d'une maîtrise en génie de l'environnement et d'un BTSa en technologies végétales, et pratique divers SIG. Après de nombreuses missions auprès du conservatoire des sites naturels bourguignons, de l'ONF, de la FRC Bourgogne, il intègre en particulier le CNASEA en qualité de contrôleur de terrain et connaît donc plutôt bien le monde agricole et le suivi de dossiers administratifs subventions/indemnités. Compte tenu du parcours universitaire et professionnel de Jean-Luc Joblin, la fédération de Côte-d'Or décide donc de capitaliser en apportant une valeur ajoutée certaine autour du suivi de l'indemnisation et de la prévention des dégâts de gibiers. Outre la mission administrative classique, il est par exemple attendu la mise en place de statistiques fines et actualisées en permanence,

de tableaux de bord de suivis et d'alertes... En bref, autant d'outils d'aide à la décision indispensables. Cette initiative s'avérera certainement précieuse en cette période de tension qui connaît parallèlement une explosion du prix des denrées et une croissance marquée des populations de sangliers... Et le durcissement perceptible des positions de la profession agricole.

## BATTUE

# Récompense pour les nouveaux permis

**L**e 3 février dernier, la FDC21 organisait une battue désormais habituelle pour les jeunes chasseurs les mieux notés lors des épreuves du permis de chasser. Comme l'année dernière, Pascal Sécula, président de la FDC21, accueillait tous ces jeunes sur le territoire de Chamberceau, qu'il gère depuis vingt ans. Après avoir présenté le territoire et l'ordre des traques, Pascal a insisté longuement sur le tir des animaux autorisés et sur la sécurité. Seuls les sangliers et chevreuils (exceptés brocards actuellement en velours qu'il faut préserver afin de les laisser reconstituer leurs bois) étaient autorisés. Si un tir fichant sur des sangliers était autorisé dans la traque, les chevreuils devaient être tirés au rembuché. Sylvestre Chagnard, directeur de l'ONF en Côte-d'Or, qui a également offert les repas, a présenté l'Office. Ensuite, Marc Voinson, responsable de l'ONCFS dans le département, et conducteur de chien de sang, a donné les informations nécessaires au balisage d'un tir afin de faire une recherche le cas échéant. Trois traques, dirigées par Renza Sécula (épouse de Pascal) et réalisées par les traqueurs de Chamberceau auxquels s'étaient ajoutés des administrateurs de la FDC21, ont été organisées, permettant de lever chevreuils et sangliers. Les jeunes sous le contrôle de leurs parrains (pour les chasseurs accompagnés) ou d'administrateurs de la FDC21 ont pu tirer quelques animaux, mais sans réussite. Peu importe, la journée était belle, bien que froide, et les jeunes ont pu ainsi avoir une expérience d'une chasse bien organisée. À l'année prochaine.

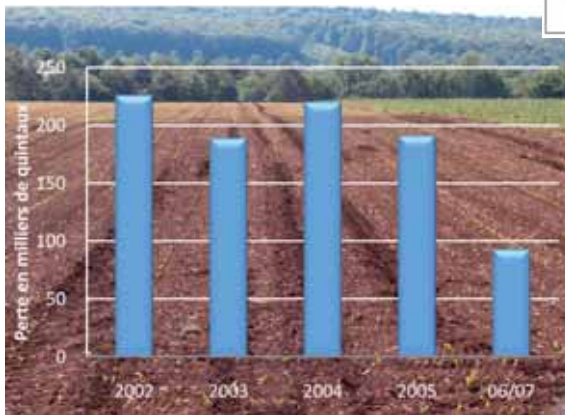
### LE POINT SUR...

## Les dégâts agricoles en Côte-d'Or

LA CÔTE-D'OR EST, DEPUIS DE NOMBREUSES ANNÉES, UN DÉPARTEMENT RICHE EN GRAND GIBIER. CEPENDANT, CETTE RENOMMÉE IMPLIQUE CERTAINS PROBLÈMES SOUS-JACENTS : LES DÉGÂTS AUX CULTURES AGRICOLES ET LEURS COÛTS.

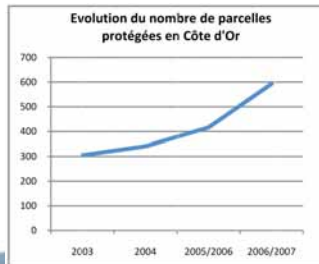
**P**our la campagne d'indemnisation 2004 (du 1<sup>er</sup> janvier 2004 au 31 décembre 2004) le volume des pertes agricoles indemnisé aux exploitants agricoles au titre des dégâts de gibier était de plus de 220 000 quintaux. Ce dossier est donc un enjeu capital pour la fédération des chasseurs de la Côte-d'Or.

Le président, Pascal Secula et son équipe, ont engagé une politique visant à limiter ces problèmes de dégâts. Différentes actions en matière de prévention, de dissuasion et de gestion des populations ont été entreprises. Pour la campagne 2006/2007 (du 1<sup>er</sup> juillet 2006 au 30 juin 2007) le volume des pertes indemnisé aux exploitants agricoles est passé en dessous de 93 000 quintaux, soit une



baisse des volumes de 57 % en quelques années. Ce résultat est le fruit d'actions concertées menées au niveau départemental entre la fédération des chasseurs et le monde agricole, et au niveau local, entre les sociétés de chasse et les exploitants agricoles.

Une des premières actions entreprise a été de promouvoir les clôtures électriques afin de protéger les cultures sensibles telles que le maïs, le blé... La fédération dispose de matériel de clôture stocké dans trois dépôts répartis dans le département. Elle met ces clôtures à disposition



des agriculteurs qui souhaitent protéger leurs parcelles de culture. En 2003, 305 parcelles étaient protégées avec 354 km de clôtures. Signe de la réussite de l'opération, la saison dernière, ce sont presque 600 parcelles qui ont été concernées grâce à 678 km de clôtures. De plus, de nombreux GIC et sociétés de chasse disposent de matériel de clôture électrique leur appartenant et qu'ils mettent à disposition des agriculteurs locaux.

En parallèle, la fédération a continué de promouvoir les cultures de dissuasion afin d'offrir de la nourriture au grand gibier. Ces aménagements sont réalisés au niveau local soit par les agriculteurs pour les jachères environne-

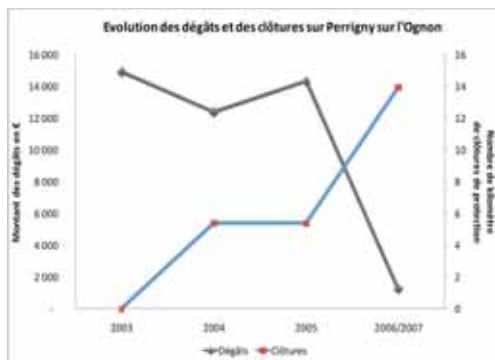


## L'exemple de Perrigny-sur-l'Ognon

**L**a société de chasse de Perrigny-sur-l'Ognon fait partie des exemples à suivre. Située dans le Val-de-Saône, cette société présidée par M. Troy Patrick s'étend sur 1 561 hectares, et où les prélèvements de sangliers sont d'environ une quarantaine depuis quelques années. Suite à des difficultés de communication avec les agriculteurs, la fédération départementale des chasseurs de la Côte-d'Or a organisé, à la demande de la société, deux réunions entre les différents acteurs concernés. Lors de celles-ci, les chasseurs et agriculteurs locaux

étaient présents, ainsi que les représentants FDSEA et la FDC 21. Plusieurs outils ont par la suite pu être mis en place pour obtenir l'effet souhaité, qui était la diminution des dégâts de grands gibiers (principalement le sanglier dans ce cas). Des tirs d'été, pour repousser les compagnies en forêt ont été réalisés, ainsi que des battues de dissuasion, à partir du 15 août. Par ailleurs, 11 ha de jachères environnement faune sauvage ont été implantés sur le territoire. Ces réunions ont amélioré les relations entre les agriculteurs et les chasseurs, ce qui a permis à ces derniers de protéger un grand nombre de parcelles (généralement de maïs), dès le semis.

Toutes ces actions ont été satisfaisantes et ont apporté de bons résultats (voir graphique). Mais, il est évident que parallèlement à cela, la gestion des prélèvements reste la principale action à mener.





ment faune sauvage, soit par les sociétés de chasse dans le cas des cultures à gibiers. Les mélanges culturaux implantés sont à base de maïs pour le sanglier et composés de chou, d'avoine et de sarrasin pour les grands cervidés. Des intercultures (colza, avoine ou ray-grass) ont été développées pour fournir un gagnage pour les grands cervidés dans les secteurs à forts dégâts. Ces opérations se sont réalisées au niveau local grâce à une concertation entre les agriculteurs, les sociétés de chasse, les GIC, la fédération et la FDSEA. Depuis quelques saisons de

chasse, le tir d'été du sanglier est autorisé pour les détenteurs de plan de chasse munis d'une autorisation préfectorale individuelle. Lorsque le tir d'été est pratiqué en plaine et en lisière de forêt, c'est une très bonne mesure de dissuasion. Il suffit de prélever un jeune sanglier dans une compagnie pour que l'ensemble de la compagnie soit dissuadé. Depuis la campagne 2007/2008, l'arrêté préfectoral d'attribution vaut autorisation individuelle de tir d'été afin de développer cette pratique dans les secteurs à dégâts.

Cependant, l'ensemble de ces actions et aménagements se révèlent efficaces uniquement si la gestion des populations de grand gibier est adaptée. En aucun cas, ces mesures ne permettent de se substituer à une bonne gestion des prélèvements. Les

détenteurs de droit de chasse sont garants de cette gestion sur leur territoire. Cependant, la gestion des populations de grands gibiers ne se résume pas à une augmentation des effectifs. Lorsque les niveaux de populations sont trop importants, le devoir des détenteurs de plan de chasse est d'adopter une gestion quantitative et qualitative adaptée, notamment pour le sanglier.

Pour coordonner les efforts de chacun, la fédération a organisé, en partenariat avec la FDSEA, plusieurs réunions avec les chasseurs et les agriculteurs dans les secteurs à forts dégâts. Systématiquement, des mesures de protection, des cultures de dissuasion, des tirs d'été pour le sanglier ont été mis en place pour garantir la réussite de l'opération. De plus, les sociétés ont engagé une ges-

tion des populations adaptée, comme l'illustre l'exemple de Perrigny-sur-l'Ognon (voir encadré). Ces réunions de concertation ont permis de mettre en évidence qu'une bonne communication entre agriculteurs et chasseurs locaux permet de garantir l'efficacité de ces actions et de ces aménagements.

L'ensemble de ces mesures de protection et de dissuasion fonctionne bien et peut être transposé à bon nombre de secteurs du département. Pour encadrer ces opérations et cette réflexion la fédération des chasseurs s'est dotée d'outils grâce au schéma départemental. Cependant, ce sont les sociétés de chasse qui restent les acteurs principaux au niveau local et doivent développer ces mesures et adapter leur gestion des populations.

Plus de 30 années d'expérience au service des Chasseurs de Grand Gibier et de l'aménagement des territoires

**OPTI 6****180 €**

Agrainoir automatique fixe avec pile alcaline.  
Dispersion de 10 à 20 mètres de diamètre.

**ECO 6****100 €**

Agrainoir automatique fixe.  
Dispersion 5 à 10 mètres.  
2 distributions par jour.

pile 6v non-fournie

**APV****630 €**

Agrainoir en ligne autoporté  
Projection de 5 à 30 mètres, orientable sur 180°. Appareil conçu pour être adapté sur l'emplacement de l'attelage.  
Meilleur rapport qualité prix (garantie 3 ans)

**VB 500 - 12 V****365 €****PROGRAMMATEUR VB 500 SEUL 165 €**

Agrainoir VB Moteur surpuissant 140 watts.  
Dispersion de 30 à 50 mètres de diamètre.  
1250 m<sup>2</sup> environ. Garantie 3 ans.

Programmeur transparent étanche.  
1 à 25 programmations par jour.

**APC 01****80 €**

Agrainoir semi-automatique par contact.  
Le mécanisme est à adapter sur n'importe quel bidon, de préférence fixe.  
Container non fourni.

**PORTE GIBIER****150 €**

Conçu pour être positionné sur un emplacement de crochet d'attelage.  
Fixation sur support APV (75 €)



Documentation gratuite sur l'ensemble de notre gamme sur simple demande

Z.A. du Bigot - 45120 CORQUILLEROY (France)

Tél. : 02 38 98 73 23 - Fax : 02 38 93 14 42

E-mail : vitex45@wanadoo.fr - www.vitex-chasse.com